

Dossier de presse

Assemblée Plénière



19-20 décembre 2018



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| LA REGION LA MIEUX GEREE DE FRANCE | 03 |
| REDONNER DU POUVOIR D'ACHAT AUX FAMILLES AVEC LA GRATUITE DES MANUELS SCOLAIRES | 10 |
| INSCRIRE DANS LA DUREE SON SOUTIEN AUX CHRETIENS D'ORIENT | 14 |
| RENOUVELLER LE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS | 17 |
| RENFORCER SON AIDE AUX COMMUNES | 20 |
| PROTEGER NOS ENFANTS : UN PLAN AMBITIEUX CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE | 23 |
| ETRE AUX COTES DES AGRICULTEURS | 26 |

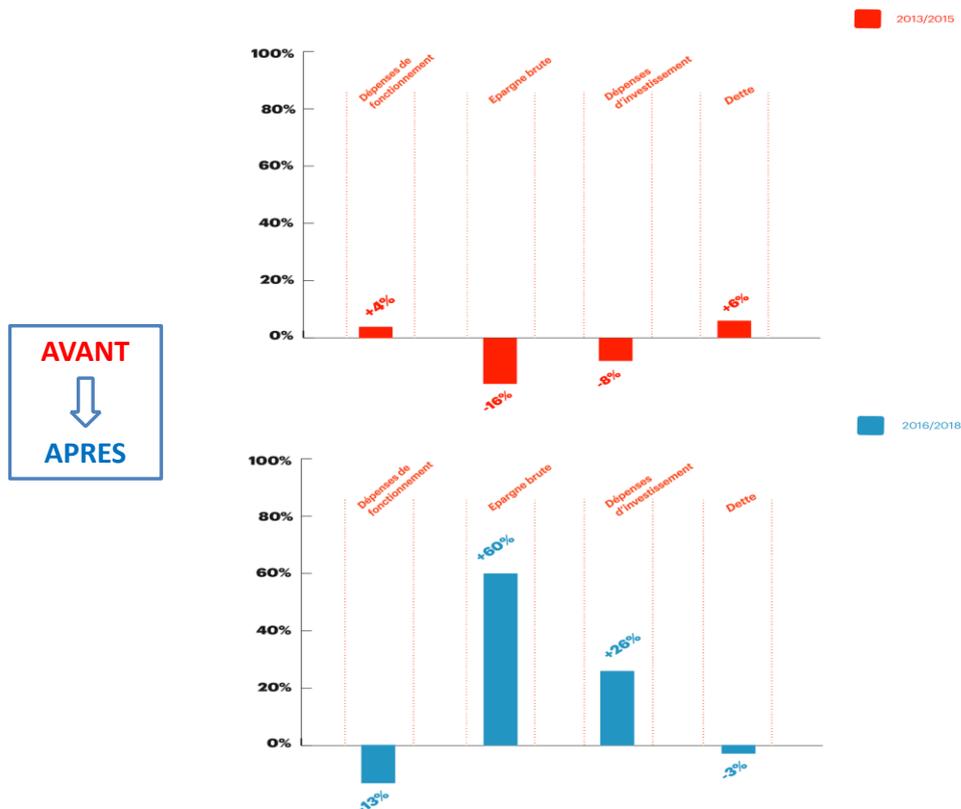
LA REGION LA MIEUX GEREE DE FRANCE

- **UNE POLITIQUE COURAGEUSE MENEES DEPUIS 2016**

- Mise en œuvre d'un **Plan inédit de lutte contre le gaspillage de l'argent public : 300 M€ d'économies** sur le mandat. Plus de **90% du plan atteints** à la fin 2018.
- **Diminution**, pour la 1^{ère} fois, de la **dette régionale** : -3 % (-86 M€) & augmentation de l'**épargne** : +60% (période 2016-2018).
- Baisse de la **pression fiscale** : réduction du tarif sur les cartes grises, exonération de taxe pour les véhicules propres, aucune augmentation d'impôt.
- Relance massive de l'**investissement** : **900 M€ en 2018** au service des habitants et de nos territoires, contre **716 M€ en 2015**. **La Région n'a jamais autant investi.**

- **UNE POLITIQUE DE RUPTURE MENEES DES 2016**

Une politique de rupture opérée dès le début du mandat



- **AVEC DES RESULTATS RECONNUS**

- Rapport 2017 de la Cour des comptes (finances publiques locales 2016) : **Auvergne-Rhône-Alpes, seule Région à avoir « obtenu des économies sur les cinq postes de dépenses » de fonctionnement.**
- Rapport 2018 de la Cour des comptes (finances publiques locales 2017)
 - **Auvergne-Rhône-Alpes est la Région dont l'épargne connaît la plus forte progression.**
 - **Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des 3 seules Régions qui diminuent leur dette tout en augmentant leurs investissements.**

- Des notations qui soulignent les efforts de bonne gestion de la Région
 - 2016 : **relèvement de la notation régionale par Standard & Poor's « AA »**
 - 2017 : **augmentation de la qualité de crédit intrinsèque « aa+ »** une première - notation supérieure à celle de l'Etat
 - **2018 : ces notations de nouveau confirmées par S&P.**

L'agence souligne « le très fort pilotage budgétaire de la Région » ainsi qu'une « gouvernance et une gestion financières très efficaces ».

- **UNE LUTTE SANS RELACHE CONTRE LE GASPILLAGE DE L'ARGENT PUBLIC**

- **Baisse historique** du budget pour les **dépenses de fonctionnement (-12%)**
- Un total de **247 M€ d'économies en 2 ans seulement**
- **En 2018** : à la fin de l'année, les baisses des dépenses de fonctionnement atteindront **275 M€**
- **Plus de 90% du Plan de lutte contre le gaspillage de l'argent public atteints fin 2018.**

- **RENDRE L'ARGENT AUX HABITANTS - LA REGION AGIT POUR LE POUVOIR D'ACHAT**

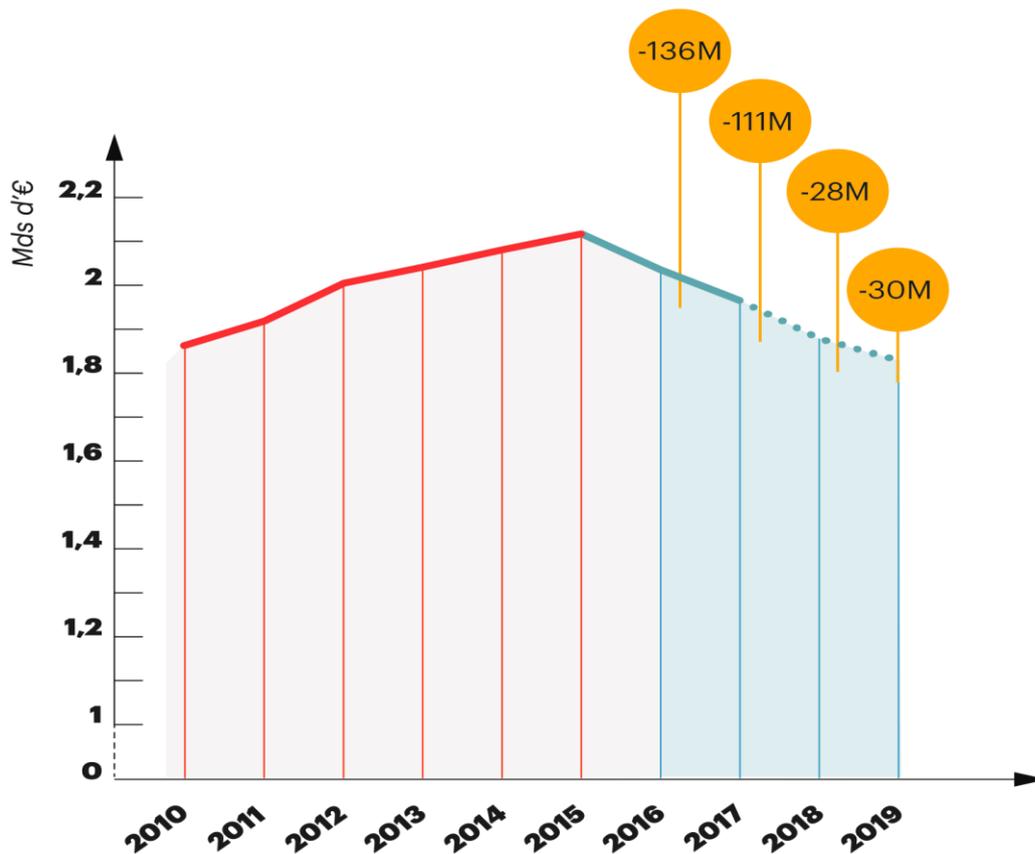
- **La Région va redonner du pouvoir d'achat aux automobilistes, en diminuant de 20% la part régionale de TICPE sur le prix du carburant**
- Harmonisation à la baisse du tarif de la carte grise
- Aligement à 100% de l'exonération de la taxe sur les cartes grises pour les véhicules propres (contre 50% en ex-Rhône-Alpes)
- Gratuité à venir pour les manuels scolaires pour les familles de la Région.

- **DANS UN CONTEXTE DE DESENGAGEMENT DE L'ETAT**

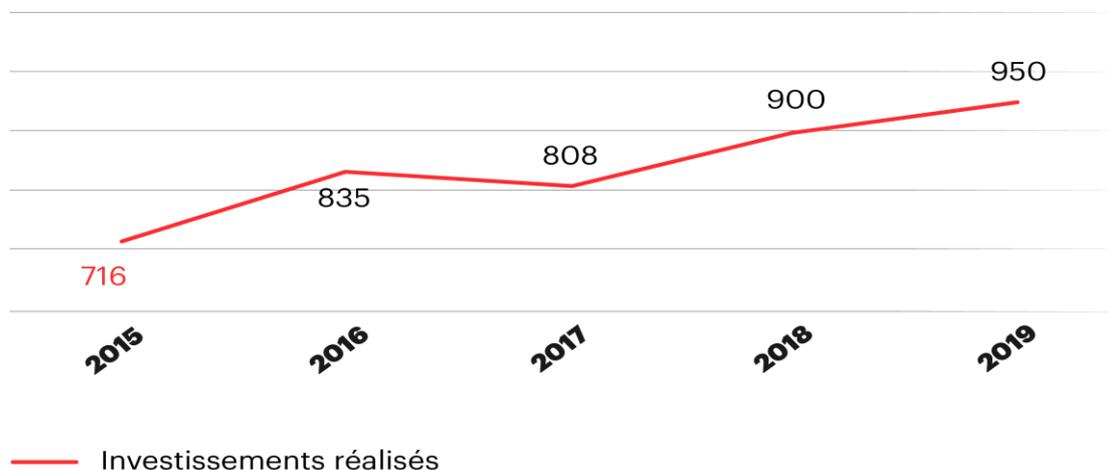
- **Suppression du fonds de soutien au développement économique : -62 M€ de recettes annuelles** pour Auvergne-Rhône-Alpes
- **De nombreux manquements**, malgré les engagements de l'Etat (*CPER, A45, ligne Paris-Orléans-Clermont-Lyon...*)
- **Tentative de remise en cause de la fraction de TVA allouée aux régions** dans le cadre du PLF 2019, supprimée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale
- **Nouvelle baisse de dotation : - 4 M€ dès 2019 pour Auvergne-Rhône-Alpes** de diminution de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

- Les diminutions des dépenses de fonctionnement permettront une **nouvelle augmentation de l'épargne brute budgétaire : + 72 M€.**
- Auvergne-Rhône-Alpes bénéficiera d'une **capacité d'autofinancement** affectée à des **hausse d'investissements : + 91 M€.**

- **UNE DIMINUTION CONSTANTE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



- **2019 : LA REGION N'A JAMAIS AUTANT INVESTI**



*En millions €

- **DES ECONOMIES AU SERVICE D' ACTIONS CONCRETES**

- ❖ **La Région investit pour l'emploi avec un budget de 199 M€**



Action économique

199 M€

La Région a fait de l'action économique et de l'emploi une priorité. Ce budget a été très fortement augmenté depuis le début de mandat avec une progression globale de +88 M€ entre le budget primitif (BP) 2016 et celui de 2018. Cette dynamique se poursuit en 2019, avec une hausse de +9 M€ des investissements sur toutes les composantes du développement économique.

- **La Région soutient les entreprises et le milieu économique en accompagnant les entreprises de l'émergence d'un projet au développement à l'international**, de sa création à sa reprise, pour une économie dynamique et conforter ainsi sa place de première région industrielle de France. Elle proposera, avec ses partenaires, des outils innovants d'accompagnement au développement des entreprises (fonds propres, garantie, etc.) afin d'assurer pleinement ses missions de service public du développement économique.



© Michel Peres

- **La Région continue d'investir pour fortifier l'offre touristique pour la rendre attractive en termes économiques et d'emplois.** Après un premier **plan thermal** en faveur de 15 stations, un second plan permettra de **poursuivre les efforts conjoints des établissements thermaux et des communes en faveur des stations thermales pleine santé.** L'hébergement touristique marchand et les sites touristiques emblématiques demeurent une priorité forte en matière d'investissements.
- **La Région soutient ses agriculteurs**, notamment pour accroître la compétitivité des exploitations et des filières agricoles, à travers des **aides directes en faveur de la modernisation des bâtiments d'élevage, la transformation à la ferme, le soutien à la protection et à la rénovation des vergers, l'irrigation agricole, mais aussi la mise en œuvre des nouveaux plans de filières.** **La Région fera du budget agricole Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 le premier budget agricole de toutes les Régions de France.**
- La Région investit pour **l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** et soutient ainsi la **compétitivité et l'attractivité des territoires**, pour consolider **l'attractivité des campus et transformer les pratiques et usages en faveur de l'emploi.**



Soutien aux territoires

148 M€

❖ **La Région soutient tous ses territoires avec un budget de 148 M€**

La Région renouvelle son engagement à soutenir tous les territoires. Après avoir augmenté de +57 M€ le budget entre 2016 et 2018, elle intensifie son investissement avec 10 M€ supplémentaires en 2019 (hors numérique).

Les dispositifs mis en place par la Région ont permis de redynamiser les projets locaux avec :

- **159 contrats Ambition Région** avec la mise en œuvre de **1 450 projets locaux** d'équipement ou d'aménagement pour un financement total de 215 M€.
- **Trois Pactes départementaux** en faveur de l'Ardèche, du Cantal et de la Haute-Loire qui permettent **d'activer tous les leviers du développement pour les transports, les équipements publics locaux ou le développement des activités économiques et touristiques**. 2019 permettra d'intégrer dans les contrats **le nouveau dispositif « cœur de ville », qui vise à soutenir les villes moyennes et les territoires**.

La Région prévoit également une **forte augmentation du budget transports de +18 M€ en 2019**, qui passera de 226 M€ à **244 M€**. Ce budget permettra de financer divers **programmes d'infrastructures** et d'investissements indispensables afin de satisfaire les impératifs de vie quotidienne des habitants.



Lycées

338 M€

❖ **La Région finance ses lycées avec un budget de 338 M€**

Le budget d'investissement augmentera de 33 M€ en 2019, après une hausse de 90 M€ entre le BP 2016 et le BP 2018. En effet, la Région poursuit ses investissements en faveur des lycées publics et privés et accélère la mise en œuvre du Plan Marshall avec au total 1,5 Mrd € sur le mandat afin d'améliorer significativement l'état du patrimoine immobilier et répondre aux défis démographiques.

En 2019, le principal objectif pour les lycées publics est de réduire de 70% le nombre de lycées dont l'état était jugé très dégradé. La Région a également pour objectif de mener des actions innovantes et exemplaires en matière d'économies d'énergie et lance 14 opérations de rénovation thermique avec l'appui de la SPL OSER.

Dans un contexte de tension démographique, la Région, qui a déjà prévu la construction de 4 lycées publics, souhaite renforcer son action en faveur de l'investissement pour les lycées privés et proposera un second appel à manifestation d'intérêt pour les projets de rénovation et d'extension.



© Michel Peres

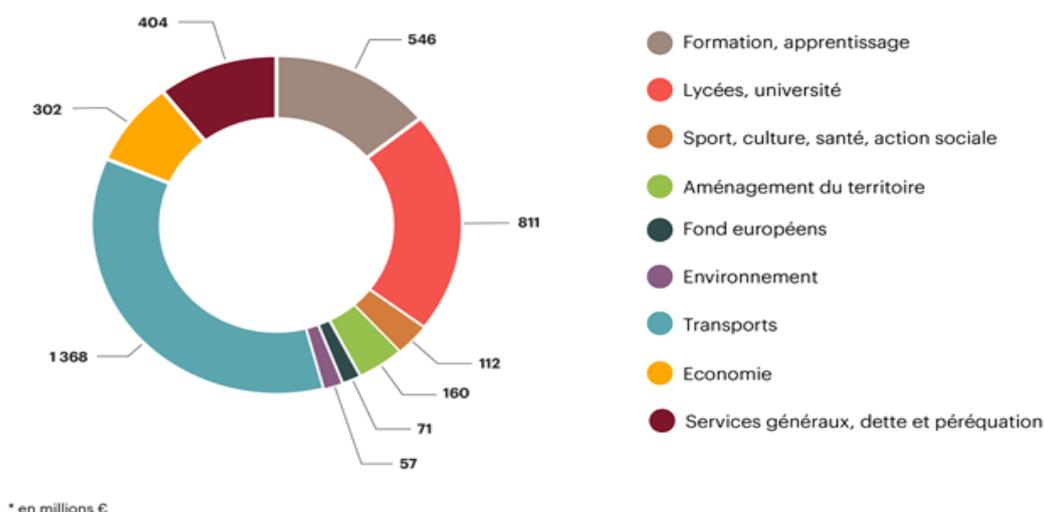


Sécurité
26 M€

❖ La Région renforce la sécurité des habitants avec un budget de 26 M€. Auvergne-Rhône-Alpes poursuit ses investissements pour renforcer la sécurité des habitants :

- **Espaces publics** : avec le financement d'un **dispositif** (1,5 M€) qui accompagne les communes pour la **création ou l'extension d'un système de vidéosurveillance**.
- **Lycées** : avec le **financement d'équipements pour renforcer la sécurité des lycées** et l'objectif de **sécuriser la totalité des établissements du territoire d'ici 2021**.
- **Transports** : avec le **plan régional de sécurité dans les transports** (9,3 M€), la Région poursuivra le financement de **l'équipement des gares en vidéo protection**, qui seront reliées au **centre régional de sécurité des transports inauguré en 2018**, qui traite les images en temps réel. Le programme d'installation de la vidéo protection à bord des rames TER débutera dès 2019, et équipera progressivement les 253 rames TER.

Dépenses BP 2019



2019 : des investissements en hausse

 **+32 M€**

pour l'enseignement,
avec le plan Marshall pour les Lycées

 **+18 M€**

pour les transports,
avec des investissements dans
le matériel et les gares du territoire

 **+9 M€**

pour l'action économique,
avec une priorité donnée
aux aides directes pour les entreprises

 **+8 M€**

pour les sports et la culture,
avec un soutien renforcé aux
projets d'équipements sportifs

REDONNER DU POUVOIR D'ACHAT AUX FAMILLES AVEC LA GRATUITE DES MANUELS SCOLAIRES

Redonner du pouvoir d'achat aux familles avec la gratuité des manuels scolaires

Dans le contexte d'une réforme des lycées, la Région Auvergne-Rhône-Alpes instaure la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens. Au global, jusqu'à 250 euros d'économies pour les familles de la Région.

Jusqu'ici, **deux régimes co-existaient en Région** : celui de la gratuité des manuels scolaires pour une partie des lycées en Auvergne, (la majorité de l'époque avait souhaité exclure les lycéens des établissements privés), et celui d'un coup de pouce grâce au Pass'Région en Rhône-Alpes. **Il paraissait essentiel d'harmoniser ces deux modes de fonctionnement pour que les lycéens, quel que soit leur territoire, soient aidés de manière équitable.**

La Région entend apporter la réponse la plus complète possible aux familles dont les enfants, scolarisés dans un lycée public ou privé, vont devoir acheter des manuels intégralement neufs, et ce dès la rentrée 2019 pour les élèves de seconde et première, et à la rentrée 2020 pour les élèves de terminale.

Les objectifs poursuivis par la Région sont les suivants :

- ❖ **Offrir du pouvoir d'achat aux familles en assurant la gratuité des manuels scolaires** mis à disposition chaque année.
- ❖ **Impulser le développement des usages numériques** en favorisant la mise à disposition de manuels et ressources numériques.
- ❖ **Préserver la place des libraires régionaux** dans l'économie du projet tout en encourageant la fréquentation des librairies par les lycéens.
- ❖ **Apporter une attention particulière à la voie professionnelle** compte tenu de l'enjeu pour la Région des formations dispensées et du coût de la scolarité pour les familles (manuels consommables notamment).

La Région fait le choix de prendre en charge l'achat des manuels scolaires des voies générales et technologiques, ce qui implique deux types d'intervention selon que l'établissement est public ou privé.

1) Pour les lycéens scolarisés dans un établissement public :

- Achat par la Région des manuels des disciplines du tronc commun et de spécialités pour les voies générales et technologiques et les manuels des classes spécifiques intégrées dans un lycée public (Ulis, EREA...).
- Ces manuels seront distribués aux lycéens au sein des établissements par des vacataires recrutés à cet effet par la Région ou, lorsque ce sera possible, par les associations de parents d'élèves ou par les libraires si ceux-ci en expriment la volonté.

2) Pour les lycéens scolarisés dans un établissement privé :

- Achat par chacun des établissements des manuels des disciplines du tronc commun et de spécialités pour les voies générales et technologiques, des matières générales ou techniques pour la voie professionnelle.
- Aide financière de la Région en fonction des besoins spécifiques de chaque établissement.
- La distribution/récupération des manuels sera assurée par chaque établissement.

Pour tous les élèves de terminale, les dispositifs actuels, (avantage « manuels scolaires » du Pass'Réunion (50 euros) pour les lycéens rhônalpins et mise à disposition des manuels propriété de la Région pour les lycéens auvergnats), **seront maintenus pour l'année scolaire 2019/2020 compte tenu du calendrier de la réforme des lycées.**

Pour la voie professionnelle (secteur public et privé), les dispositifs actuels (avantage « manuels scolaires » du Pass'Réunion pour les lycéens rhônalpins et aides aux établissements pour les lycéens auvergnats) **seront maintenus pour l'année scolaire 2019/2020 pour tenir compte de la nature des supports demandés.**

Par ailleurs, pour tous les élèves, **l'avantage Livre Loisir du Pass'Réunion sera revalorisé significativement, devant passer de 8 à 15 euros.** Il pourra être mobilisé auprès des libraires ayant passé convention avec la Région.

La Région réaffirme son soutien aux libraires locaux :

Les libraires locaux indépendants, très attachés au dispositif préexistant, craignent d'être écartés de la commande publique et de perdre de la fréquentation : ils seront au contraire **au cœur du dispositif régional.** Ce dernier repose sur l'achat de livres physiques, à l'heure où certaines régions choisissent le tout numérique, et il sera construit en liaison étroite avec eux :

Il n'y aura pas un seul marché mais plusieurs marchés publics et lots territorialisés, simplifiés et multi-attributaires, de manière à coller au plus près du réseau des libraires locales de centre-ville.

L'avantage Livre Loisirs, sera augmenté significativement et encouragera la fréquentation des librairies et l'achat de livres auprès des libraires conventionnés.

Le dispositif de soutien existant pour les librairies indépendantes sera rappelé (aides à l'investissement et aides aux programmes d'animation). **Il pourra être renforcé dans le cadre d'un partenariat à construire.**

La Région valorise l'expérience des acteurs de terrain :

Les associations de parents d'élèves seront elles aussi au cœur du dispositif afin de **capitaliser sur leur expérience et leur proximité avec la communauté éducative.** La distribution des manuels pourra être confiée, par convention, à celles qui le souhaiteront et dès lors qu'elles s'engageront à servir l'ensemble des élèves du lycée.

La Région tisse un lien de confiance avec la communauté éducative :

Les lycées seront accompagnés par la Région pour envisager quelle est pour eux la meilleure solution en matière de stockage et de distribution. Si la liberté pédagogique est bien évidemment assurée, la Région compte sur la communauté éducative pour veiller au bon usage des manuels, et à l'intégration de manuels numériques lorsqu'ils le souhaitent.

Pour tous les élèves de terminale, les dispositifs actuels (avantage « manuels scolaires » du Pass'Réunion porté à 50 euros pour les lycéens rhônalpins et mise à disposition des manuels propriété de la Région pour les lycéens auvergnats) **seront maintenus pour l'année scolaire 2019/2020 compte tenu du calendrier de la réforme des lycées.**

Pour la voie professionnelle (secteur public et privé), les dispositifs actuels (avantage « manuels scolaires » du Pass'Réunion pour les lycéens rhônalpins et aides aux établissements pour les lycéens

auvergnats) seront maintenus pour l'année scolaire 2019/2020 compte tenu des incertitudes liées à la réforme.

Par ailleurs, pour tous les élèves, l'avantage Livre Loisir du Pass'Région sera valorisé significativement, passant de de 8 à 15 euros. Il pourra être mobilisé auprès des libraires ayant passé convention avec la Région.

Un budget d'intervention à la hauteur des besoins des familles

Le budget nécessaire à cette nouvelle intervention régionale pour l'année 2019 est estimé à un total de **41 millions d'euros** (dont 32,12 millions d'euros en section d'investissement). L'achat des manuels par la Région sera organisé dans le cadre d'un appel d'offre alloti par territoire. L'investissement baissera à partir de la deuxième année et automatiquement le fonctionnement aussi. **Pour 2021, le budget global sera de 15,1 millions d'euros pour l'ensemble du territoire régional contre près de 20 millions d'euros aujourd'hui.**



Crédit Photo : © Michel Pérès

**INSCRIRE DANS LA DUREE
NOTRE SOUTIEN AUX
CHRETIENS D'ORIENT**

La Région inscrit dans la durée son soutien aux Chrétiens d'Orient et aux autres minorités victimes de violences ethniques et religieuses au Proche et au Moyen-Orient

Dans un contexte de guerres, de conflits et de terrorisme islamiste au Proche et Moyen-Orient, **notamment en Irak, au Liban, en Syrie et en Egypte**, qui affectent durement les populations civiles, parmi lesquelles les minorités ethniques et religieuses, en particulier chrétiennes, la Région s'est mobilisée dès 2014 pour apporter une aide aux populations touchées dans ces pays via son fonds d'urgence.

Face au regain des violences, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté, en Assemblée plénière du 29 mars 2018 **un Plan d'action régional pour les Chrétiens d'Orient et pour les victimes de violences ethniques et religieuses au Proche et Moyen-Orient**.

L'objectif de ce Plan est de **renforcer l'intervention régionale**, de ne pas la limiter à une intervention d'urgence mais **d'améliorer concrètement la vie des habitants sur place**, et de préciser les actions et les moyens à engager pour venir en aide sur la période 2018-2020 aux populations concernées en Irak, au Liban, en Syrie et en Egypte.

L'enjeu de cette intervention de la Région, en lien étroit avec l'ensemble des associations et fondations régionales, est **de contribuer à terme au retour des minorités dans leur pays ou région d'origine et à leur réinstallation dans des conditions satisfaisantes et sécurisées, ainsi qu'à la promotion du pluralisme ethnique et religieux**.

Ce Plan d'actions comprend quatre axes d'intervention :

- ❖ **L'aide aux populations déplacées**, à leur sécurisation et à leur retour dans leur pays d'origine.
- ❖ **L'appui à la réhabilitation/reconstruction** d'établissements d'enseignement général ou de formation technique et professionnelle.
- ❖ **L'accompagnement des entreprises de la région** intéressées par une participation aux chantiers de reconstruction et plus largement au développement de relations d'affaires.
- ❖ **Le renforcement des capacités des communes locales** via la formation de groupes spécifiques (élus locaux, jeunes, femmes) et/ou la prise en compte de thématiques particulières (droits humains, liberté de presse, dialogue intercommunautaire, liberté de culte...).

Pour sa concrétisation, le Plan d'actions fait appel aux capacités de mobilisation et d'intervention des organisations régionales ou nationales : associations de solidarité internationale et associations de développement, fondations, organisations professionnelles, clusters et pôles de compétitivité, établissements de formation et mouvement de jeunesse, entreprises...

Depuis l'adoption du Plan d'actions en mars 2018, les dossiers suivants ont été adoptés en Commission Permanente de juin, de septembre et de décembre 2018 :

- L'association L'œuvre d'Orient, en Irak : installation de panneaux solaires dans six écoles, à Qaraqosh, Karamless, Bashiqa, Bartella, Maguara, et Bassora, et formation des électriciens ; reconstruction du village de Batnaya ; restauration du centre culturel à Karamless.
- L'Université catholique de Lyon, en Egypte : poursuite d'un programme de formation de formateurs au centre Anaphora.
- L'association Triangle Génération Humanitaire, au Liban : programme de formation visant une meilleure employabilité des jeunes défavorisés résidant au Liban.
- Le Carmel de Mechref, au Liban : aide exceptionnelle pour le maintien des salaires des enseignants de l'école Saint-Joseph.

- L'association Mesopotamia : mise en place et développement du site internet multi-langues permettant de présenter le patrimoine religieux assyro-chaldéen, yézidi et juif en Irak.
- La Fondation Mérieux, au Kurdistan irakien : mise en place à Shekhan d'un centre d'accueil médico-social pour les femmes et les enfants yézidis persécutés ; réhabilitation de la faculté de médecine de l'Université de Ninive à Mossoul.

Les fonds permettant de financer le Plan d'actions, initialement doté de 350 000 euros pour 2018 (200 000 euros en investissement et 150 000 euros en fonctionnement) s'étant avéré insuffisant, **une rallonge budgétaire de 150 000 euros en investissement** a été accordée par Décision Modificative du Budget en octobre 2018. Ainsi, le fonds a-t-il atteint un montant de **500 000 euros en 2018**.

Un nouveau budget d'intervention pour 2019

Au vu de l'ampleur de la tâche et en raison du nombre de projets pressentis pour 2019, dont certains seront la poursuite de ceux entamés en 2018, **il est prévu la poursuite du Plan d'action avec la reconduction du fonds à hauteur de 500 000 euros.**

Par ailleurs, dans le cadre du Plan d'action, **un groupe de travail économique a été mis en place**, animé par la Direction des Relations Internationales et associant la Direction de l'Economie, l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Business France, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirrecte), pour informer, mobiliser et accompagner les entreprises de la région sur des projets dans les pays concernés notamment en Irak, dans les domaines suivants : **reconstruction ; réserve d'eau et d'assainissement ; économie d'énergie ; traitement des déchets.**

Afin de promouvoir le Plan d'action auprès des acteurs intéressés par la conduite de projets dans un ou plusieurs pays cibles et de les informer des possibilités de soutien financier de la Région, une conférence avait été organisée le 15 mars 2018. **Un nouvel événement d'envergure**, prévu en 2019, s'adressera à un public plus large pour l'informer de la situation des minorités en détresse, de leurs besoins, ainsi que pour valoriser les projets qui bénéficient d'un appui de la Région.

- ⇒ Enfin, il est également proposé de compléter le titre du Plan d'action en y rajoutant une dimension supplémentaire, **celle des violences sexuelles**. En effet, le sort des femmes yézidies, incarné par le **Prix Nobel de la Paix 2018, Nadia Murad**, capturées par les combattants de Daesh en 2014, vendues comme esclaves sur un marché, exploitées, violentées et violées, et toujours détenues pour la plupart d'entre elles, **reste un symbole dramatique de l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre.**

RENOUVELLER LE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS

• UNE CONVENTION TRIENNALE ADOPTEE EN 2016

La chasse est pratiquée en France par plus de **1,1 million de chasseurs, dont 140 000 en Auvergne-Rhône-Alpes**. Il s'agit d'une **activité de proximité** : près de 90% d'entre eux disposent d'un permis départemental. Dès 2016, la Région a adopté une convention triennale avec la fédération régionale et les 12 fédérations départementales des chasseurs qui comprend 4 axes majeurs :

- La **préservation et l'amélioration de la biodiversité** (suivi des populations, trames vertes et bleues, habitats et biodiversité)
- La **communication et le partage de l'espace** (connaissance de l'environnement par le grand public et les scolaires, actions pour améliorer la sécurité de tous les usagers des espaces naturels...)
- L'**animation globale du Plan Chasse** et sa coordination
- La **mise en conformité d'équipements cynégétiques**

• UN PARTENARIAT INNOVANT AVEC DES RÉSULTATS CONCRETS

Les chasseurs sont des acteurs de l'environnement. Ils consacrent plus de **la moitié de leur temps à s'occuper de la nature** et contribuent à :

- **L'entretien courant et aménagement des milieux naturels** : cultures pour le gibier, plantations, réouverture de milieux, entretien d'étangs...
- **La gestion des espèces** : comptages, repeuplement, nichoirs, affouragement, pierres à sel, prévention des collisions...
- **Des actions sanitaires** : vaccination, collecte de cadavres et d'échantillons, examen initial de la venaison, collecte de déchets de venaison, régulation et reprises...
- *L'entretien des chemins*

Sur le plan agricole, les chasseurs contribuent à la régulation des espèces et à la limitation des dégâts du grand gibier. Au total, ce sont près de 8,2 M€ de dégâts évités du fait de l'engagement des chasseurs.

Le bilan du partenariat 2016-2018 est très positif, avec des résultats concrets :

- **40 000 personnes sensibilisées**
- **183 pièges photos installés sur 66 sites pour l'observation de lynx et loup**
- **20 km de haies plantées (31 000 arbustes)**
- **5 100 piquets anticollision achetés pour 40 km de route équipés**
- **5 393 postes de tir surélevés sur 694 territoires de chasse**
- **5 500 hectares de cultures plantées favorable à la biodiversité**
- **4 000 postes de tir surélevés installés sur 600 territoires de chasse**



© Juan Robert

- **LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

- ❖ **La nouvelle convention**

Fort des résultats de la convention 2016-2018, le partenariat de la Région avec les chasseurs va être renouvelé pour poursuivre les actions autour de 3 axes :

- **Préservation et amélioration de la biodiversité**
 - Etudes faunistiques
 - Amélioration des milieux naturels
- **Communication et partage de l'espace**
 - Education et communication
 - Amélioration de la sécurité
- **Gestion et valorisation de la venaison**

Cette nouvelle convention chasse 2019-2021 doit permettre de poursuivre la dynamique engagée, notamment autour des actions liées à la sécurité et à la formation.

- ❖ **Développer la filière venaison**



La chasse s'inscrira également dans le projet La Région du Goût, en démarrant un processus de certification et de promotion des produits de la venaison auprès des professionnels utilisant ou pouvant utiliser ces produits ; l'objectif étant de développer la consommation locale et de limiter l'importation du gibier. La FRC Auvergne-Rhône-Alpes animera et coordonnera ce programme.

RENFORCER SON AIDE AUX COMMUNES

- **DES DISPOSITIFS SIMPLES POUR REpondre AUX BESOINS DE TOUS LES TERRITOIRES**

Consciente des difficultés et contraintes auxquelles sont confrontées **les communes**, la Région a mis en œuvre **des dispositifs simples et sans intermédiaire, pour les soutenir et répondre concrètement aux besoins et attentes des habitants**. Depuis 2016, **la Région a déjà accompagné près de 3 000 projets** grâce aux différents dispositifs régionaux. 70% des communes du territoire ont déjà pu bénéficier d'un accompagnement via les 2 dispositifs Bonus ruralité et Bonus bourgs centres :

- ❖ **Le Bonus ruralité** : à destination des **3 328 communes de moins de 2 000 habitants** du territoire, pour tous les sujets liés à **l'aménagement du territoire**. **1660 opérations ont été financées par la Région pour un montant total de 23M€**. La subvention régionale moyenne est de 14 K€ par dossier.

| THEMATIQUES | PART |
|---|-------------|
| Services à la population (salles polyvalentes, salle des associations, équipements scolaires, et de bâtiments publics divers) | 39% |
| Aménagement d'espace public | 27% |
| Equipements culturels (dont patrimoine) | 11% |
| Education (scolaire et petite enfance) | 10% |
| Equipements sportifs | 6% |
| Habitat | 4% |
| Tourisme | 1% |
| Economie de proximité | 1% |
| Environnement, transports, voies cyclables | 1% |
| TOTAL | 100% |

- ❖ **Le Bonus bourgs centres** : pour les **658 communes de 2 000 à 20 000 habitants** d'Auvergne-Rhône-Alpes, pour tous les sujets liés à tous les sujets **d'aménagement du territoire**. **362 opérations ont été soutenues** pour un total de **19,3 M€** soit une moyenne de 53 300 € de subvention régionale.

| THEMATIQUES | PART |
|---|-------------|
| Aménagements urbains, espaces publics, voies cyclables | 31% |
| Equipements scolaire (écoles, cantines) et accueil enfance et petite enfance | 18% |
| Equipements sportifs (gymnases, stades...) | 17% |
| Bâtiments publics divers (locaux municipaux) | 9% |
| Salles polyvalentes, maisons des associations, maisons de services publics | 9% |
| Equipements culturels (médiathèque, école de musique...) et patrimoine culturel (églises, chapelles) | 7% |
| Espaces de loisirs, aires de jeux | 3% |
| Commerces de proximité | 3% |
| Cabinets médicaux | 1% |
| Autres thématiques (accueil touristique, équipement à vocation agricole, espaces funéraires, patrimoine naturel, logements) | 2% |
| TOTAL | 100% |

D'autres dispositifs viennent compléter l'offre de la Région pour répondre aux besoins de tous les territoires :

- ❖ **Le Contrat Ambition Région** : un partenariat direct signé avec tous les regroupements communaux de la Région (159) pour la réalisation de projets au plus près des préoccupations locales, utiles pour les habitants et source de création d'emplois locaux. La subvention moyenne s'élève à environ 150 K€.
- ❖ **Les pactes avec les départements** qui en ont le plus besoin (07,15,43)
- ❖ **Le Plan montagne**
- ❖ **La simplification de l'administration régionale**

- **POUR SUIVRE CETTE DYNAMIQUE EN FAVEUR DES COMMUNES**

Avec le renforcement des dispositifs Bonus Ruralité et Bonus Bourgs Centres, à hauteur de 100 M€, la Région Auvergne-Rhône-Alpes va poursuivre son engagement aux côtés des communes et de leurs habitants. Au total, la Région a prévu de mobiliser 1,2 Mrd€ pour l'aménagement de ses territoires.



© JM Demars

**PROTEGER NOS ENFANTS :
UN PLAN AMBITIEUX
CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE**

- **ENGAGER UNE DEMARCHE DE FOND POUR MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS REGIONAUX**

Avec chaque année **un élève sur dix** estimé victime de harcèlement scolaire, ces violences constituent un **phénomène que l'on ne peut plus ignorer**. La Région a initié une **enquête** auprès de **l'ensemble des acteurs pouvant être confrontés au phénomène du harcèlement scolaire**. Au total, **plus d'une trentaine d'interlocuteurs** ont déjà été mobilisés (Education nationale, jeunes engagés, associations, spécialistes et universitaires, services de police ou de gendarmerie spécialisés, praticiens en psychologie mais aussi des familles de victime et d'anciennes victimes).



© Juan Robert

- **SIX PROPOSITIONS POUR UNE REGION MOTEUR EN FRANCE ET EN EUROPE**

La Région s'engage, en complément de l'action de l'Education nationale, en mobilisant de façon inédite et de façon transversale l'ensemble de ses leviers pour lutter contre le harcèlement scolaire.

1. **La création du 1^{er} centre régional de référencement de la lutte contre le harcèlement scolaire**

Pour pallier le manque de données sur le harcèlement scolaire, on reste toujours sur un chiffre général de 10% de victimes sans pouvoir fournir d'analyse plus fine, la création d'un réseau civil apparaît nécessaire pour aider les parents et les bénévoles.

Dans une logique de **maillage territorial**, la **mise en réseau de tous ces acteurs** constituera une première en France qui pourra être confiée à **une association sélectionnée et précisément missionnée à cette fin**.

2. **La création d'une boîte-à-outils numérique dédiée au harcèlement scolaire**



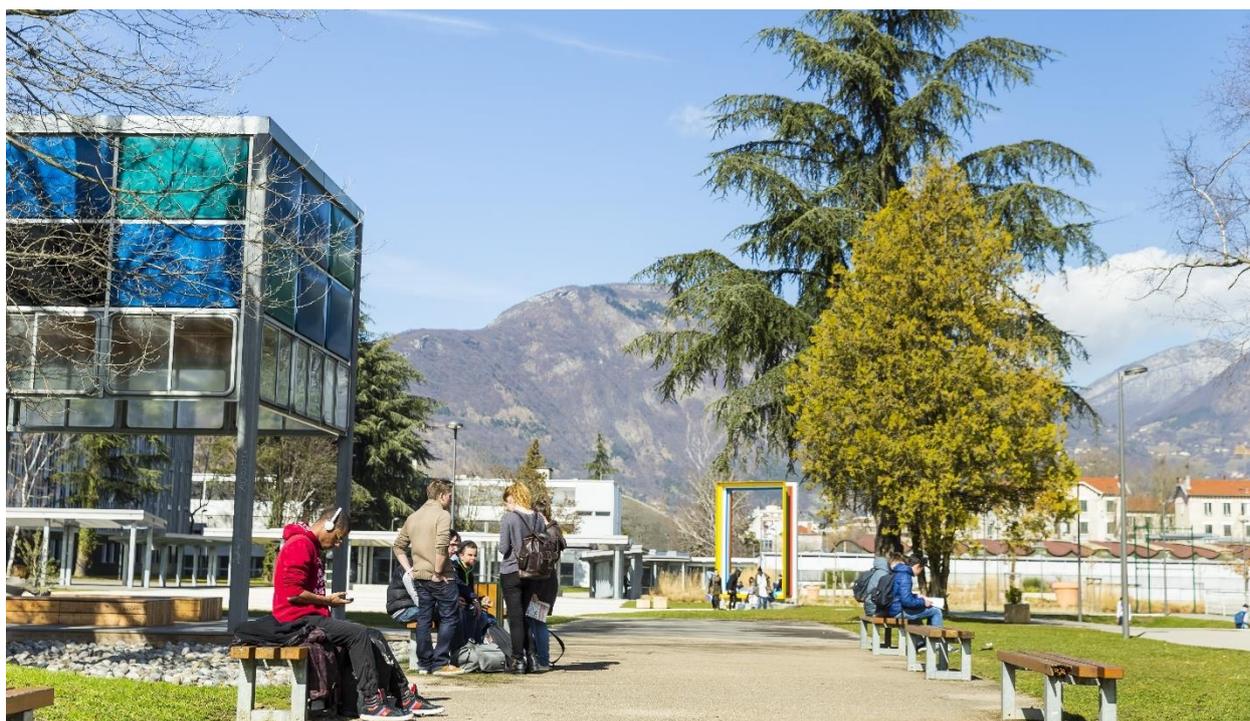
La Région dispose d'outils lui permettant de communiquer auprès des jeunes (site web et application Pass'Région) ou auprès de ceux qui l'entourent (Environnement de travail Numérique - ENT) qu'ils soient parents, enseignants ou bien agents et gestionnaires des lycées. La Région propose la **création d'une base commune de documentation et d'information**, avec des supports tels que **des guides, des forums ou des vidéos accessibles** aussi bien via une rubrique du Pass'Région que via l'ENT, et **constitués grâce à l'appui expert des spécialistes du centre de référencement**.

3. Le lancement d'un grand appel à projet « Prévention des violences scolaires »

En tant que partenaire des territoires et des communes, la Région va lancer un **grand appel à projet** doté de **100 000 €** permettant de **marquer l'engagement de la Région partout en Auvergne-Rhône-Alpes**.

Adressé aux communes, aux établissements et aux associations, cet appel à projet aura vocation à **valoriser les initiatives locales** comme :

- **l'organisation d'évènements** liés à la prévention du harcèlement auprès des jeunes, des parents, et/ou en lien avec les établissements scolaires
- **la réalisation d'actions de formation des personnels** municipaux, scolaires ou des clubs sportifs
- **la mise en œuvre d'ateliers pratiques** de coaching ou de formation des jeunes et de leurs parents



© Juan Robert

4. Le soutien aux initiatives lycéennes

La lutte contre le harcèlement scolaire doit faire l'objet d'une « préoccupation partagée », selon l'expression du professeur Jean-Pierre BELLON, c'est-à-dire faire l'objet d'une attention quotidienne, là où il se déroule et avec la mobilisation de ceux qui en sont les premiers témoins : les jeunes.

Pour cela, **les jeunes seront eux-mêmes invités, à s'engager dans leurs établissements** grâce à l'**ouverture du dispositif « Découverte Région » aux actions de lutte contre le harcèlement scolaire** et de défense du climat scolaire. La Région veut également soutenir l'action de l'Education nationale : elle est prête pour cela à intégrer dans le **Pass'Région une formation de secourisme gratuite pour tous les jeunes qui auront fait le choix de s'engager comme « Ambassadeurs lycéens »**.

5. Un plan de formation « Sentinelles contre le harcèlement » pour les agents des lycées

L'Education nationale commence depuis peu à former ses agents à la prévention du harcèlement scolaire, mais **rien n'existe aujourd'hui pour les agents techniques de la Région** qui sont pourtant des acteurs de terrain présents au cœur des établissements et des problématiques de climat scolaire.

En 2019, la Région souhaite **mettre en place un programme de formations inédit en France, sur la base du volontariat, pour faire des agents des lycées des « sentinelles » de la lutte contre le harcèlement scolaire**. L'objectif est de mener une action de fond au cœur des territoires et de **valoriser le rôle des agents comme étant de véritables « agents éducateurs »**.

6. L'organisation des 1^{ères} Assises régionales du harcèlement scolaire en 2019

Etablissements, enseignants, personnels des lycées, parents d'élèves, professionnels, experts, jeunes « Ambassadeurs lycéens », seront conviés en avril 2019 à un évènement marquant un **engagement aujourd'hui inédit de la part d'une collectivité en France** en matière de lutte et de prévention du harcèlement.

Plus qu'un symbole, ce sera une réponse face à un vrai besoin : la **proposition d'évènements et d'outils qui ne soient pas uniquement concentrés sur Paris** comme c'est aujourd'hui malheureusement trop le cas, au grand dam des associations et des professionnels.

Ce sera surtout le signe qu'**en Auvergne-Rhône-Alpes, la lutte contre le harcèlement scolaire n'est pas seulement l'affaire d'une journée mais bien un engagement sur toute l'année.**



© Marc Chatelain

LA REGION AUX COTES DE SES AGRICULTEURS

La Région aux côtés de ses agriculteurs

1. LA REGION TOUCHEE COMME JAMAIS PAR LA SECHERESSE EN 2018

La sécheresse des sols a été particulièrement prégnante durant cet été et cet automne 2018, une situation alarmante dans toute la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'impact est ainsi plus que significatif pour les exploitations agricoles.

Sur les douze départements de la Région, un seul a été épargné cet été, l'Ardèche. Tous les autres ont été en état de crise ou en état d'alerte.

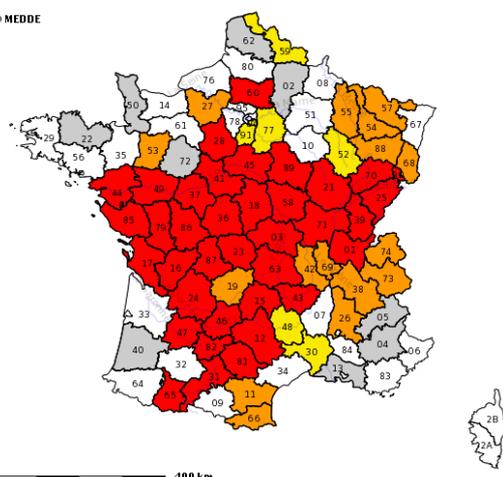
2018 est ainsi une année record pour la sécheresse relevée dans les sols superficiels. Des niveaux d'eau très bas ont été détectés dans les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Des exploitations au bord de la faillite

Faute de pluie, les prairies ont été dépourvues d'herbe. Le stock de bottes de foin prévu pour l'hiver a donc été entamé par de nombreux agriculteurs. Le prix de la paille a déjà doublé, passant de **80 euros** la tonne à **160 euros** la tonne, parfois encore plus dans certains territoires. Ainsi les éleveurs vont rapidement être confrontés à un besoin de trésorerie pour l'achat de fourrage ou ils seront obligés de décapitaliser leur troupeau durant l'hiver, ce qui va mettre en péril la viabilité de leur exploitation à terme. L'eau manque aussi, les puits d'exploitation étant à sec. L'eau utilisée provient donc du réseau. Entre l'achat supplémentaire de la paille et la facture d'eau en nette augmentation, l'agriculture de notre Région est plus que fragilisée.

- ⇒ **Entre 12 000 et 16 000** exploitations d'élevages d'herbivores seraient concernées par cet épisode de sécheresse.
- ⇒ Les pertes fourragères (herbe, maïs) sont estimées **entre 30 et 50%** des récoltes annuelles, notamment dans le Cantal, l'Allier, l'Ain, l'Isère et une partie du Puy-de-Dôme, de la Loire et du Rhône.

© MEDDE



Le chiffre :

5

C'est le nombre de départements de la Région qui ont été en état de crise en raison de la sécheresse.

En rouge, les départements en état de crise à la fin octobre.

2. CE QUE FAIT DÉJÀ LA RÉGION POUR PROTÉGER SES AGRICULTEURS FACE À CE TYPE D'ALÉA CLIMATIQUE

Depuis 2016, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a déjà été confrontée à des épisodes de sécheresse. Elle a réagi immédiatement pour mettre en place un soutien efficace.

- Pour lutter contre la sécheresse, la Région accompagne les projets individuels et collectifs pour **faciliter l'accès à de nouvelles ressources en eau pour l'irrigation agricole**. Ainsi, sur la période 2016-2018, la Région a déjà multiplié par dix ses moyens, soit plus de **2 millions d'euros par an** pour financer des projets d'irrigation et de retenues collinaires et ainsi sécuriser les productions et les revenus. Au total, **140 projets ont été financés pour 3,5 millions d'euros d'aides Région**.

« Nous allons aider les exploitants agricoles victimes de la sécheresse jusqu'à 2 000 euros chacun. Avec ce plan, on veut montrer qu'on peut faire simple et rapide. C'est un signal d'espoir que nous leur envoyons pour garder les fondations de notre agriculture familiale et régionale. »

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région

EXEMPLE DE SOUTIEN

Création d'un réseau d'irrigation en Haute-Maurienne (Val Cenis – 73) porté par la commune de Val Cenis profitant à 22 agriculteurs, dont 14 en AOC Beaufort, sur une superficie de 166 hectares. Montant total du projet : 2 234 358 euros. **La Région soutient à hauteur de 820 000 euros.**

3. UN PLAN D'URGENCE INÉDIT DÉBLOQUÉ PAR LA RÉGION

Dans un souci de solidarité, la Région Auvergne-Rhône-Alpes tient à apporter une aide exceptionnelle aux éleveurs situés dans les territoires les plus touchés par la sécheresse.

Cette aide a pour objectif d'aider les agriculteurs, souvent noyés par une masse de prêts contractés, à faire face à une énième difficulté.

Plus de 15 millions
d'euros

La Région débloque un budget d'urgence inédit.

1) Qui peut y prétendre ?

La Région ciblera son aide sur **les éleveurs qui ont une perte estimée en fourrage importante.**

L'intervention de la Région s'appuiera donc sur le zonage établi lors des commissions d'enquête départementales et arrêté par chaque Préfet de département.

2) De quelle aide parle-t-on ?

L'aide est forfaitaire. Ce forfait sera différent si l'exploitation se trouve en zone fortement impactée ou peu impactée. Deux tranches d'aide sont prévues : de 30 à 40% de perte et les plus fortement touchés au-delà de 40%.

Ce forfait sera modulé **en fonction de la taille d'exploitation**, selon le nombre d'UGB (Unité de gros bétail).

L'aide régionale pourra être **bonifiée pour les GAEC** (Groupement agricole d'exploitation en commun).

3) Quand est-ce que ces aides pourront être déployées ?

Le déploiement du dispositif est conditionné à l'élaboration des cartes départementales validée par les comités d'expertise départementale. Aujourd'hui, les départements du **Puy-de-Dôme, de l'Allier et du Cantal** sont déjà dotés de cartes. Les autres départements de la Région devraient être couverts au mois de décembre.

Ce dispositif d'aide exceptionnelle sera proposé au vote des élus dès l'Assemblée plénière du 20 décembre. Les premiers dossiers pourront être votés **en début d'année 2019.**

4) Comment y prétendre ?

Le dépôt des dossiers se fera en ligne. **Seulement deux pièces administratives** spécifiques seront demandées à l'éleveur :

- Une attestation de la banque de l'échéancier 2018-2019 de remboursement d'emprunt en distinguant la part de capital.
- Une déclaration sur l'honneur des aides des minimis déjà perçues.

L'instruction des dossiers sera confiée à la Chambre d'Agriculture. Elle devra permettre de vérifier que le siège de l'exploitation est bien situé sur une zone éligible. Elle devra calculer le montant de l'aide en fonction de la zone et du nombre d'UGB (Unités de gros bétail). Elle devra s'assurer que l'aide régionale accordée est au moins égale au montant des remboursements en capital. Le paiement se fera par simple virement bancaire.

- ⇒ **Ce grand Plan Sécheresse prévoit donc de venir en aide à plus de 10 000 exploitants agricoles. Avec cette initiative, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est la seule de France à déployer une aide sécheresse en investissement versée directement sur le compte bancaire pour financer les emprunts.**



Contact :
Service presse Auvergne-Rhône-Alpes
T/ 04 26 73 40 15

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Siège

1 esplanade François Mitterrand
CS 20033
69269 Lyon cedex 02
Tél. 04 26 73 40 00

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand

59 boulevard Léon Jouhaux
CS 90706
63050 Clermont Ferrand cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85